



Obligation de s'inscrire en mairie ??

Par **Mani40**, le **20/05/2023** à **19:31**

Bonjour,rrrnJ'ai emménagé il y a quelques mois dans une nouvelle commune. Mon fils aîné est inscrit au collège de cette commune et mon dernier est à la maternelle de cette même commune depuis notre emménagement. rrrnEn septembre mon dernier doit rentrer en CP et là on me dit que pour l'inscrire au primaire je dois m'inscrire à la mairie. "Quand on emménage dans une nousvelle comune on a l'obligation de s'incrيره à la mairie." Ceux sont les propres mots que l'on m'a dit au téléphone.rrrnEst-ce vrai ??rrrnMerci pour vos réponses